

Maintien des services postaux—Loi

Je demande la collaboration de la Chambre, afin de terminer l'étape de la deuxième lecture. Il s'agit de faire en sorte que les parties retournent à la table des négociations, qu'il n'y ait plus d'actes de violence et que la distribution du courrier se fasse le mieux possible. Ainsi, je propose, appuyé par l'honorable ministre du Travail (M. Cadieux):

Que conformément à l'alinéa 9(4)a) du Règlement, la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-86, Loi prévoyant la reprise et le maintien des services postaux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la motion du leader adjoint du gouvernement à la Chambre. Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

[*Et plus de 15 députés s'étant levés*]:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plus de 15 députés s'étant levés, conformément à l'alinéa 9(4)b) du Règlement, la motion est retirée d'office.

M. Lewis: Madame la présidente, les partis ont tenu des discussions quant au temps nécessaire pour achever le débat en deuxième lecture sur ce projet de loi. Pour être juste envers les partis d'opposition, je tiens à dire que le Parti libéral a estimé pouvoir étudier le projet de loi en comité plénier, ce soir. Le Nouveau parti démocratique n'était pas disposé à prendre le même engagement.

Comme je l'ai dit, c'est un projet de loi important, nous voulons que les parties reprennent les négociations et nous voulons éviter de nouveaux actes de violence dans les piquets de grève. Nous voulons aussi que le courrier soit acheminé.

Par conséquent, conformément à l'article 117 du Règlement, je donne avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, le gouvernement proposera une motion visant à attribuer une journée de séance à l'achèvement de la deuxième lecture du projet de loi.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la présidente, je voudrais en profiter pour parler de l'importance considérable que le droit de grève revêt dans notre société. Je ne cherche pas à faire la morale à qui que ce soit, mais je signalerai simplement aux députés et aux citoyens du pays que le Canadien moyen a énormément gagné en exerçant le droit d'arrêter de travailler.

Je crois qu'en tant que législateurs, nous devrions hésiter énormément à enlever le droit de grève. Nous ne devrions le faire que dans les circonstances les plus difficiles ou dramatiques, lorsque l'intérêt du pays doit primer sur tout le reste. Il ne s'agit évidemment pas du même cas. Dans le cas présent, la grève a été prolongée par un gouvernement qui a décidé de présenter un projet de loi de retour au travail à un moment où il n'était pas nécessaire, à un moment où, vraiment, il ne pouvait avoir d'autre objet que de détruire le moral des travailleurs et de rendre beaucoup plus difficiles les progrès futurs aux Postes.

● (1650)

Je voudrais rappeler trois grèves que j'ai choisies au hasard. D'abord, la grève de 1945 chez Ford à Windsor. Cette grève a assuré à ma ville et à ses habitants, pour la première fois, la

reconnaissance par Ford du droit des travailleurs de former un syndicat, de le défendre et de veiller à son financement. C'est de là que nous est venue plus tard la formule Rand, qui a énormément contribué à rétablir la paix parmi les travailleurs du Canada.

La deuxième grève dont je voudrais parler est celle qui s'est produite en 1936 à Oshawa, chez General Motors. Elle avait entraîné la démission de ministres libéraux, dont certains venaient de mon coin. Ces ministres avaient alors dit très clairement que s'ils avaient le choix entre prendre la part de General Motors ou celle des travailleurs, ils n'hésiteraient pas à suivre ces derniers. C'est là un sentiment dont nous devrions nous souvenir avec fierté.

Comme nous siégeons ici à Ottawa, j'ai également pensé à la grève des commis qui ont arrêté de travailler pour la première fois dans notre ville afin d'obtenir un salaire juste pour les femmes par rapport à leurs homologues masculins de la Fonction publique. Nous devons reconnaître que les grèves ont contribué à l'égalité et à la justice sociale dans notre société.

Il existe un mythe à propos du Syndicat des postiers du Canada, un mythe qui le présente comme une organisation renégate, rebelle à toute discipline et encline à la violence. Mais je vous dirai, Madame la Présidente, que je me suis rendu sur les lignes de piquetage dans ma ville de Windsor vendredi dernier. Les gens des postes faisaient les cent pas sur les piquets de grève. Ils sacrifiaient ainsi une partie énorme de leur paie. Ils sont pourtant des Canadiens ordinaires, des gens que l'on cotoie dans l'autobus, dans la rue, mais ils ne sont pas de ceux qui accepteront sans mot dire que leurs droits soient foulés au pied—et en cela aussi, ils sont particuliers—par un gouvernement qui a déposé cette mesure de retour au travail alors qu'il n'y avait même pas grève générale au Canada.

Je vous pose la question suivante, Monsieur le Président, et à tous les gens à la Chambre et au pays: songeons aux répercussions que pourrait avoir cette mesure chez des gens élevés comme nous dans le respect des droits démocratiques. Il va de soi que cette grève est légale. Et avant même qu'elle ne soit générale, le Parlement a pesé de tout son poids pour leur faire courber la tête. Comment ces gens pourraient-ils avoir confiance en l'avenir? Comme pourraient-ils croire en leurs institutions gouvernementales?

Cette grève soulève une foule de questions. Le franchisage aura pour effet de réduire les salaires de beaucoup de femmes qui verront le traitement appréciable qu'elles reçoivent aux Postes diminuer au niveau des salaires minables payés par beaucoup de dépanneurs. Et que dire du fait que les gens de Lasalle, une ville de ma circonscription, soient obligés de faire sept milles pour aller chercher leur courrier, recommandé ou autre, au bureau de poste? Ce n'est pas pratique, et franchement, cela frise le ridicule. Il y a aussi la question des briseurs de grève. On peut se demander si une société de la Couronne qui représente les citoyens canadiens devrait avoir le droit de briser une grève. Je ne le crois pas d'accord et il faudrait absolument interdire une telle pratique. C'est intolérable de la part de personnes qui représentent en quelque sorte le gouvernement du Canada.